Formulaire n° 4

DECLARATION de CONCENTRATION
de VEHICULES à MOTEUR sur la VOIE PUBLIQUE
(- de 200 autos ou - de 400 motos ou quads)
décret du 16/05/2006

Pour être recevable toutes les rubriques de cette demande doivent être complétées
La demande est à adresser en 3 exemplaires* à chaque préfecture de département traversé, 2 mois avant la date du déroulement de la manifestation.

Date d'envoi du dossier :…../……../……. Date de réception en préfecture : …../…../…..
Nature précise de l'activité :
……
Dates : …….. de …… heures à …….. heures
Communes concernées :
……
……..……..
……
……...
Manifestation organisée sous le couvert de la fédération……
Organisateur
Nom :……
Adresse et téléphone :
……
……
Nature : personne physique ☐ personne morale ☐ si oui : association 1901 ☐ société ☐
représentée par :
M. :……
Nature de la manifestation :
Auto ☐ moto ☐ quad ☐
Types de véhicules (ancienneté,puissance) :…..…….
Nombre maximum de véhicules :
participants **:** …… d'assistance ou accompagnement ……..

Procédures de départs : Groupés par ……. Echelonnés toutes les ……. minutes
Autres…….
Points de regroupement des véhicules :
……
……
Information des maires des communes traversées ☐ :
……
……...
Nombre maximal de spectateurs éventuels attendus :……

Mesures de sécurité particulières (encadrement, transmissions, information du public etc …) **:**
fiche à joindre
***** *Les services préfectoraux se réservent le droit de demander la transmission d'exemplaires supplémentaires en particulier en ce qui concerne les plans et cartes en couleur*

Formulaire n° 4 Pièces à joindre au dossier :

- *le programme ou règlement de la manifestation.*
- l*e tracé du parcours sur carte routière faisant apparaître les points de regroupement*
- *les horaires détaillés*
- *l'attestation d'assurance spécifique à la concentration concernée*
- *une fiche reprenant l'ensemble des dispositions assurant la sécurité, la protection des participants et des tiers ainsi que les mesures prises pour garantir la tranquillité publique durant la concentration*